



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 175 de l'ordre du jour

Le rôle des diamants dans les conflits

Lettre datée du 21 novembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint la déclaration ministérielle publiée à l'issue d'une réunion sur les diamants tenue à Pretoria le 21 septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 175 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**

**Annexe à la lettre datée du 21 novembre 2000,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration ministérielle

**Conclusions de la réunion ministérielle
Pretoria, le 21 septembre 2000**

Nous, ministres et représentants des principaux États exportateurs, transformateurs et importateurs de diamants dans le monde, nous sommes réunis à Pretoria le 21 septembre 2000, à l'invitation des pays africains producteurs de diamants, afin de convenir de ce que nous pourrions faire pour rompre le lien entre le commerce illicite des diamants bruts et les conflits armés.

Nous avons examiné les difficultés et nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- Nous sommes préoccupés par le fait que le commerce des diamants provenant de zones de conflit prolonge les guerres dans plusieurs parties de l'Afrique, entrave les efforts de développement et cause d'immenses souffrances. Nous savons que les diamants provenant de zones de conflit sont des diamants bruts qui sont écoulés illicitement par des mouvements rebelles pour financer leurs tentatives de renversement de gouvernements légitimes;
- Nous sommes conscients que les diamants provenant des zones de conflit ne constituent qu'une fraction du marché global de diamants bruts. Le commerce légitime des diamants apporte une contribution importante au développement économique dans le monde entier. C'est pourquoi nous devons mettre au point des mesures pragmatiques et effectives pour résoudre le problème des diamants provenant de zones de conflit, tout en veillant à ne pas nuire à l'industrie légitime des diamants;
- Nous sommes déterminés à faire davantage et à collaborer afin d'empêcher que ces diamants provenant de zones de conflit aient accès aux marchés mondiaux, tout en étant conscients de la difficulté de mettre au point et de faire appliquer des mesures visant à empêcher la contrebande de produits comme les diamants, qui sont portables, dissimulables, précieux et difficiles à identifier quant à leur origine.

Nous nous félicitons des progrès importants réalisés jusqu'à présent, en particulier :

- Le fait que la République sud-africaine et d'autres pays participant à la conférence sont prêts à se porter coauteurs d'une résolution à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale;
- Le rôle joué par le Conseil de sécurité dans le traitement de ce problème. Nous nous engageons envers l'application complète et rigoureuse des différents régimes de sanctions des Nations Unies visant le lien entre le commerce illicite de diamants bruts et la fourniture d'armes et de combustible aux mouvements rebelles;

- L'initiative prise par le Groupe des Huit, dans le contexte de son engagement en matière de prévention des conflits exprimé au sommet tenu à Okinawa (Japon) en juillet 2000, en vue d'appuyer des méthodes pratiques d'aborder la question des diamants provenant de zones de conflit, notamment en envisageant la conclusion d'un accord international sur la certification des diamants bruts;
- Les initiatives nationales, notamment les mesures prises par les Gouvernements angolais et sierra-léonais pour mettre en place des systèmes nationaux efficaces de certification, ainsi que les efforts déployés par les centres de commerce et de commercialisation en Belgique, en Israël et en Inde pour renforcer la réglementation et la transparence de ce commerce;
- Les mesures proposées par le secteur privé, notamment la résolution adoptée par le Congrès diamantaire mondial, tenu à Anvers (Belgique) en juillet 2000, en vue de résoudre le problème des diamants provenant de zones de conflit;
- Le rôle constructif joué par les organisations de la société civile afin de mieux sensibiliser l'opinion publique à la question des diamants provenant de zones de conflit, de proposer des solutions pratiques et d'aider à susciter la volonté politique requise pour adopter des mesures concrètes.

Nous nous félicitons en particulier de l'initiative africaine qui a abouti au processus de Kimberley. En tant que première initiative de ce genre, elle a réuni les pays participant à la production, à la transformation et au commerce, et s'est inspirée des différentes perspectives et compétences techniques des gouvernements, du secteur privé et de la société civile pour proposer des idées en vue de solutions pratiques. L'initiative a mis en évidence que le problème des diamants provenant de zones de conflit est une préoccupation internationale et requiert une approche globale et pratique.

Nous sommes convenus de ce qui suit :

- Il faudrait envisager une approche globale pour aborder les causes des conflits et les mécanismes qui les favorisent;
- Il faudrait envisager un mécanisme visant à créer un organe intergouvernemental chargé de contrôler le respect du système de certification. Pour cela, il faudrait notamment étudier la relation entre l'organe intergouvernemental et le Conseil diamantaire mondial;
- Nous prenons note du rapport du Groupe de travail et nous l'approuvons en tant que contribution utile aux efforts internationaux qui seront déployés pour résoudre ce problème;
- Nous sommes déterminés à maintenir l'élan du processus de Kimberley en passant à un processus intergouvernemental visant à mettre au point un système international pratique de certification pour les diamants bruts. Nous sommes favorables à un système simple et efficace qui n'entraîne pas une charge excessive pour les gouvernements et le secteur privé, en particulier les petits producteurs;
- Nous accueillons donc avec satisfaction l'initiative de convoquer une conférence intergouvernementale à Londres afin de faire participer d'autres États intéressés et de faire progresser le processus multilatéral.

Nous sommes conscients que les gouvernements et le secteur privé doivent collaborer et mettre en oeuvre rapidement des mesures efficaces. Cela est nécessaire pour empêcher les conflits dans certaines parties de l'Afrique et pour maintenir la confiance des consommateurs, qui est essentielle au bien-être du secteur. Nous sommes également conscients de la nécessité d'assurer que le commerce des diamants contribue d'une manière optimale au développement durable et de l'importance d'agir afin de parvenir à cet objectif.
